



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 26 octobre 2020 à 14h heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-François Galliard.

Membres ayant voix délibérative

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Martine Bachelet, Annie Bel, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Michel Causse, Sébastien David, Jean-François Galliard, François Marty, Jean-Sébastien Orcibal et Christian Tieulie suppléant de Monsieur Vincent Alazard.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Dominique Gombert, Emilie Gral et Monsieur Vincent Alazard, .

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Annick Audiffrey, Fabienne Grégoire et Messieurs Jean-Luc Auguste, Franck Bony suppléant de Monsieur Stéphane Valat, Emmanuel Causse, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental,.

Membres absents ou excusés : Messieurs Stéphane Valat.

Membre de droit : Madame Valérie Michel-Moreaux, préfète de l'Aveyron.

Membre assistant de droit : Madame Hélène Fougassies, payeur départemental par intérim.

Date de convocation : 6 octobre 2020.

5 – REPRÉSENTANTS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié et notamment son chapitre 5.

Vu le rapport n° 7.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article précité du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Considérant également que conformément aux dispositions du décret sus-visé, il appartient au président du conseil d'administration de désigner les représentants de l'administration à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose pour représenter l'administration à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-François Galliard	Monsieur André At
Monsieur Jean-Philippe Abinal	Monsieur Jean-Marc Calvet
Madame Annie Bel	Madame Emilie Gral
Madame Sylvie Lopez	Monsieur Michel Causse

Fait à Rodez, le - 4 NOV. 2020

Le Président,



Jean-François Galliard

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de vote par procuration : 0
Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0